



Contrat Miel 2021

L'AMAP du Pallet est une association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

Elle respecte une charte nationale, dont les principaux points sont :

- L'appui à l'agriculture paysanne locale par la proximité géographique et économique du producteur et des consommateurs.
- La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production.
- Une production de dimension humaine, respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal.
- Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation.

1-Objet

Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat entre :

Le producteur : La ferme du chat qui danse – Cormier Amaury – FEBREAU 44140 MONBERT – amaury.cormier@gmail.com

Et l'adhérent :

Nom Prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Email :	

2-Engagements réciproques

L'apiculteur s'engage :

- A livrer le l'adhérent conformément au présent contrat pour 4 distributions du 12/03/2021 au 17/12/2021
En cas de changement exceptionnel de dates de livraison, l'apiculteur et/ou le coordinateur informera les adhérents par mail via cagette ou par SMS.

L'adhérent s'engage :

- à récupérer ses produits aux dates de distribution
- à soutenir le producteur dans sa démarche de production pour la durée du contrat. Il reconnaît que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la production de la saison. • à respecter la Charte des AMAP
- à adhérer à l'AMAP du Pallet via une cotisation annuelle d'un montant de 8€.
- En adhérant à l'AMAP du Pallet, j'accepte de recevoir régulièrement par mail des informations concernant l'AMAP.
- Je m'engage à assurer au minimum 3 permanences de distribution, pour cela je m'inscris sur le tableau de permanence sur le site amaplepalette.org.



3 – Les Produits

MIEL Le Miel est récolté par l'apiculteur sur ses différents ruchers. Le pain d'épices est réalisé par l'apiculteur avec son miel exclusivement (44% de miel – miel/farine de seigle/épices/bicarbonate). Dans la mesure des stocks disponibles, l'apiculteur proposera au cours du contrat différents miels polyfloraux : Miel de printemps, Miels d'été issus des différents ruchers. La production des miels et produits de la ruche sont fonction des conditions climatiques qui influent sur la densité et la longueur des périodes de floraison des plantes. Les variations de températures modifient également le travail des abeilles. En conséquence, l'apiculteur ne peut garantir à l'avance les quantités de miel produites par ses ruches. Les abeilles butinant selon des règles qui leur sont propres et pour le seul bien de leur communauté, la certification "produit biologique" ne peut être attribuée à nos produits. L'extraction et le conditionnement des miels se font dans la miellerie de l'apiculteur.

4 – Les Distributions

Les distributions auront lieu lors de permanences les vendredis 12 mars, 25 juin, 17 septembre, 17 décembre 2021 au local situé 1 rue Etienne Sautejeau, 44330 LE PALLET.

5- Modalités de paiements

Le prix du kilo de miel est fixé pour cette saison à 15 euros , soit 7,50 le pot de 500g. Le prix du pain d'épices est de 5 euros/250g

Le paiement intégral ce fait lors de la signature du contrat, par chèque(s) bancaire(s) daté(s) du jour de signature du contrat libellé à l'ordre de « Amaury Cormier ».

6 – Contacts

Notre site internet : amaplepalette.org et le référents miel :

Julien : 06 29 86 28 28

/

E-mail : julien.ap@wanadoo.fr

7- Commande

Dates de livraison	pot(s) de 500g				pain(s) d'épices				TOTAL
12/03/21		X 7,50 € =		+		X 5 € =		=	
25/06/21		X 7,50 € =		+	Pas de pain d'épices en juin				
17/09/21		X 7,50 € =		+		X 5 € =		=	
17/12/21		X 7,50 € =		+		X 5 € =		=	
TOTAL		X 7,50 € =		+		X 5 € =		=	

Nombre de Chèque(s):

Fait en 2 exemplaires à Le

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :